CONSIGNES POUR LE DÉPÔT NUMÉRIQUE DU DOSSIER VEEPAP

Vous souhaitez déposer une demande de Validation des études, expériences professionnelles et acquis personnels (VEEPAP) dans le cadre de votre candidature à la sélection en formation infirmière au titre de la Formation Professionnelle Continue (FPC).

Afin de faciliter la réception et l'instruction de votre dossier, nous vous remercions de respecter les consignes suivantes pour toute transmission par voie numérique.

1. Comment compléter votre dossier ?

Le dossier VEEPAP doit être complété informatiquement, à l'aide d'un traitement de texte ou directement dans le formulaire lorsqu'il le permet. Les dossiers manuscrits ne seront pas acceptés pour un dépôt numérique.

Les informations renseignées doivent être lisibles et complètes. La déclaration sur l'honneur doit être datée et signée.

2. Comment préparer les documents à transmettre ?

Votre envoi doit comprendre :

- Le dossier VEEPAP principal, intégralement complété, enregistré au format PDF ;
- Les pièces justificatives, conformément à la liste figurant dans le dossier VEEPAP.

Les justificatifs doivent être numérisés dans un format lisible, de préférence PDF.

Afin de faciliter leur identification et leur instruction, nous vous demandons de numéroter et de nommer les pièces justificatives selon leur ordre de présentation dans le dossier. **Exemple :** 01-Piece-identite.pdf

3. Comment nommer vos fichiers ?

Afin de faciliter l'identification de votre dossier, le fichier principal devra être nommé selon le principe suivant :

NOM-Prenom-VEEPAP-IFSI Exemple : DUPONT-Marie-VEEPAP-IFSI-Reims.pdf

Les fichiers ne devront comporter ni accents, ni apostrophes, ni caractères spéciaux.

4. Comment transmettre votre dossier ?

Adresse électronique de dépôt : secdirectionifsi@chu-reims.fr

L'objet du courriel devra être renseigné de la manière suivante :

DEPOT DOSSIER VEEPAP – NOM Prénom – Candidature FPC 2027

Si le volume des pièces jointes est trop important pour permettre un envoi par courriel, vous pouvez recourir à une plateforme de transfert de fichiers type Wetransfer, TransferNow, Smash…. Dans ce cas, veillez à transmettre un message à l'IFSI pour l'informer de cette modalité d'envoi.

5. Signature des documents

La déclaration sur l'honneur figurant à la fin du dossier doit impérativement être signée par le candidat. Vous pouvez insérer une image de votre signature manuscrite dans le document avant son enregistrement au format PDF.

6. Points de vigilance

- Le dossier doit être transmis dans son intégralité, accompagné de l'ensemble des pièces justificatives requises.
- Les documents doivent être lisibles et correctement identifiés.
- Les pièces rédigées dans une langue étrangère doivent être accompagnées d'une traduction conforme aux exigences précisées dans le dossier.
- Un seul dossier VEEPAP est à déposer auprès de l'IFSI dans lequel vous présentez votre candidature à la sélection FPC.
- Aucune relance de pièces manquantes ne sera réalisée.

Date limite de dépôt : 13 janvier 2027.

Tout dossier incomplet ou transmis hors délai sera déclaré irrecevable et ne sera pas étudié.